

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le 1/07/2024

ID : 085-200054260-20240624-DEC014_2024-AU

Département de LA VENDÉE
Commune d'ESSARTS-EN-BOCAGE

**DÉCISION AFFERENTE A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION
RENONCIATION A ACQUERIR**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin,

Le Maire d'ESSARTS-EN-BOCAGE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération communautaire n°320-19 prise en date du 19 décembre 2019 instaurant le droit de préemption urbain et le déléguant, en partie aux communes membres,

Vu la délibération en date du 18 avril 2024 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Madame le Maire, pour la durée de son mandat, l'exercice du droit de préemption urbain (D.P.U.),

Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée le 24/06/2024, relative à la propriété cadastrée 084 XC 637 d'une superficie totale de 611 m² pour le prix de 53 157 euros, frais d'acte en sus à la charge des acquéreurs et commission d'un montant de 5 000 euros TTC en sus à la charge des vendeurs, située 6 rue de La Merlatière - Les Essarts à ESSARTS-EN-BOCAGE (85140) appartenant à Madame MINGUET Marie-Josèphe domiciliée Résidence Saint Vincent de Paul - Les Essarts à ESSARTS EN BOCAGE (85140), à Madame HUCHET Dominique domiciliée 35 rue Augustin Mouillé à REZE (44400), à Monsieur MINGUET Jean-Claude domicilié 1 ter rue du Ruisseau à SAINT ANDRE GOULE D'OIE (85250), à Madame RINEAU Brigitte domiciliée 37 Promenade Claude Nogué à VERNET LES BAINS (66820), à Monsieur MINGUET Bruno domicilié 9 rue Villebois Mareuil à COLOMBES (92700) et à Madame CHARRIER Sylvie domiciliée 17 rue des Chasseurs à BOURNEZEAU (85480) ;

Considérant que l'acquisition des immeubles par la commune ne présente aucun intérêt,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : de renoncer à préempter la propriété cadastrée 084 XC 637 sise 6 rue de La Merlatière - Les Essarts à ESSARTS EN BOCAGE (85140) d'une contenance totale de 611 m².

Fait à Essarts-en-Bocage, le 24 juin 2024

Le Maire d'Essarts-en-Bocage,



Caroline GILBERT

Certifié exécutoire par le Maire
le 26/06/2024
Publié le 1/07/2024
Reçu par le Représentant de l'Etat
le 26/06/2024